

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 31

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

20/09/2023

**31 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint-Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MESTRALLET Nadège, MM. PARAVY Jean-Claude, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 Pouvoirs :** *Pont de Beauvoisin* : LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. *Saint Genix les Villages* : LABBAY Catherine à REVEL Daniel.

**02 Absents :** *Domessin* : PICHE Barthélémy. *Saint Béron* : BILLON Pierre.

**Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PROJET « ESPLANADE DU GUIERS » ;**

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget intercommunal ;

Considérant qu'un d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié, en vue de la transformation de l'esplanade du Guiers à S<sup>t</sup> Genix-les-Villages ;

Considérant que, vu ses caractéristiques, ce marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le vendredi 21 juillet 2023

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, il est proposé l'attribution du marché public de travaux à l'entreprise suivante :

- MILLET pour un montant de 162 857,20 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à la transformation de l'esplanade du Guiers ainsi que tout document y afférent, avec la société :

- MILLET pour un montant de 162 857,20 € HT ;

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal. La signature d'avenants ne doit pas conduire à une augmentation de plus de 10% du marché initial dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

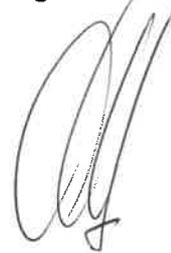
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 12/10/2023,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Cagnin', written over a faint, larger version of the same signature.